

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 10 avril à 18h00,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à
Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.
1^{er} avril 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
79	53	53

PRESENTS

Mesdames FELCZAK, JULVE, GAUTIER, DRIVIERE, ROBACHE, DELVAL

Messieurs MATHAUT était représenté par M LAVOCAT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, LESUEUR, BEZIN, HERTAULT était représenté par M FIQUET, DUMORTIER était représenté par M SERUZIER, GUILLEMOT, GUYOT était représenté par Mme BERGEOT, TEMPLIER, CHOLET, GRYPONPREZ, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, LETRILLART, BUCHET, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, DOLLET, DE REKENEIRE, DUVIVIER, REBEROT, LECLERCQ, PETIT était représenté par M DUGUET, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, TASSIN, PUCHE, LAGACHE, TOURNEVILLE, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN

CREANCES ETEINTES

ET NON VALEUR

N° 30.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Nathalie

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des produits irrécouvrables sur le budget 2019 dressé et certifié par le Receveur du Syndicat qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état.
Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement par suite de disparitions, absences, décès, etc....,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'admettre :

- en **créances éteintes**, les dossiers ci-dessous pour la somme totale de **2 405,69 €** (eau et taxes comprises).

Abonné	Adresse	Montant
STE CPSC	8 rue d'Orcamps 02200 BELLEU	36.17 €
STE TROF'AI CMT	10 rue Pasteur 02200 BELLEU	301.19 €
CARRIERES SAINT PIERRE AIGLE	Rue des Jardins 02600 ST PIERRE AIGLE	910.39 €
SARL ARKA	RN 31 Pontarcher 02290 AMBLENY	1 157.94 €
TOTAL		2 405.69 €

- en **non valeur** la somme totale de **20 309.71 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

POUR COPIE CONFORME
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

/ 3 MAI 2019